

Bruxelles, le 11 mai 1988.

NOTE BIO(88)157 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

43 2

Rendez-vous de midi - 11 mai 1988 :

(G. Anoull)

Nous avons tout d'abord terminé le "debriefing" de la réunion de la Commission de mardi 10 mai en distribuant les notes concernant la fixation de la prime aux brebis et aux chèvres pour la campagne 1987 (IP 283) et le programme de diffusion et d'utilisation des résultats de la recherche communautaire (P-58).

Ensuite, nous avons indiqué l'objet et souligné l'importance de la réunion informelle des Ministres des Finances à Travemünde, de vendredi à dimanche (voir mémo 74 ci-dessous).

"C'est une réunion très importante pour la réalisation du marché intérieur puisque figurent à son ordre du jour la libération des mouvements de capitaux et le rapprochement des fiscalités indirectes - TVA et accises.

1. - En ce qui concerne le deuxième point, le dépôt d'une proposition de la Commission a seul permis de déclencher une discussion au Conseil des Ministres sur les conditions fiscales qui rendent possible la réalisation du Grand Marché dans un esprit de compétition loyale et en poursuivant l'objectif de la suppression des frontières physiques à l'intérieur de la Communauté.

Lord Cockfield participera personnellement aux travaux de Travemünde sur ce sujet.

Maintenant que le débat est lancé, les Douze sont obligés, chacun en ce qui le concerne, de réfléchir aux conditions fiscales nécessaires à la pleine réussite de l'objectif 1992 et donc à la pleine utilisation des potentialités offertes par le grand espace économique européen.

Il faut noter, dans le même esprit, que des problèmes de rapprochement fiscal se posent également pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les revenus des capitaux.

2. - En ce qui concerne la libération des mouvements de capitaux, les propositions de la Commission sont sur la table du Conseil des Ministres depuis la fin octobre 1987, suite à l'intention qu'elle a formulée, dès le printemps 1987, de réaliser un espace financier commun bien avant le 31 décembre 1992.

Une première étape a été franchie en novembre 1986.

Rappelons que, dans l'optique du paquet Delors "Réussir l'Acte Unique", la libération des mouvements de capitaux est une mesure stratégique car elle débouche sur le marché commun des services financiers et exige une coopération monétaire accrue et, de façon plus générale, une coopération économique accrue entre les Etats membres.

Le dossier a progressé. De nombreux points d'accord sont déjà constatés de telle sorte que l'on pourrait envisager la libération totale des mouvements de capitaux pour huit des Etats membres avec effet en 1989.

Parmi les problèmes qu'il reste à régler, il en est un qui tient particulièrement à coeur à la Commission : il s'agit de permettre à la Communauté de réagir en tant que telle si, demain, de graves déséquilibres surviennent sur le marché des changes et celui des capitaux. Sur ce point, la Commission agit dans un esprit identique à celui qui l'inspire pour l'ensemble des principales directives du Grand Marché - c'est à dire qu'elle y ajoute une sorte de volet extérieur, garante qu'elle est de l'autonomie et de la capacité d'agir de la Communauté. Cette proposition rencontre une opposition de certains pays membres qui ont une autre conception de la libération des mouvements de capitaux. Mais la Commission maintient son point de vue pour une raison simple : il ne s'agit pas de bâtir une zone de libre échange ouverte à tous vents, mais une communauté obéissant à des règles communes et pouvant intervenir en tant que telle lorsque ses intérêts sont en jeu. Les divers projets sur la monnaie européenne procèdent d'ailleurs de la même inspiration.

A ce sujet, d'ailleurs, les Ministres et la Commission auront, à Travemünde, l'occasion d'évoquer les questions relatives à l'avenir du SME et à la marche vers l'Union monétaire. Ils prendront connaissance des rapports oraux du Président du Comité monétaire et du Président du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales. Les positions de Jacques Delors sur ces sujets sont bien connues; il les a encore rappelées récemment à La Haye, devant le Congrès de l'Europe du Mouvement Européen, le 7 mai 1988."

Puis nous avons lu le communiqué ci-après (attention spécialement Bureau de Paris suite à l'article paru dans "l'Equipe" ce matin) :

"Le Porte-Parole de la Commission européenne apporte un démenti aux informations parues hier dans la presse et qui lui ont été à tort attribuées, concernant la circulation des joueurs de football dans la Communauté.

La position de la Commission européenne a été précisée récemment par son Président Jacques Delors qui a renouvelé ses propositions de concertation avec les fédérations des douze pays membres afin d'étudier les voies et moyens de rendre compatible du métier de footballeur avec l'objectif de la libre circulation des personnes prévu par le Traité de Rome.

C'est dans ce contexte que la Commission examine la récente décision de l'UEFA et poursuit ses propres réflexions dans l'attente de la concertation souhaitée."

Enfin, une journaliste suédoise nous a interrogé sur un article paru aujourd'hui dans le quotidien "Dagens Nyheter", selon lequel le statut de neutralité est incompatible avec l'appartenance à la Communauté - cette position étant attribuée à un haut fonctionnaire de la Commission comme résultant du concilium du 29 avril de Corson (cet article étant lié à la visite officielle à la Commission du Premier Ministre suédois Carlsson, lundi 16 mai). Nous avons rappelé les conclusions du concilium (voir bio 146) qui n'évoquent nullement le problème de la neutralité à propos de la dialectique approfondissement-élargissement.

Matériel diffusé :

-
- P-57 - La Commission met au point sa proposition pour un mécanisme unique de soutien financier à moyen terme
 - P-58 - La diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche communautaire, complément essentiel pour assurer leur efficacité
 - P-59 - Aides aux revenus agricoles : la Commission modifie ses propositions initiales.
 - IP 283 - prime aux brebis et chèvres
 - IP 284 - la contribution de l'éducation à l'achèvement du marché intérieur
 - IP 286 - Commission opens procedure on Belgian shipbuilding aid scheme
 - IP 287 - Commission approves R&D aid to Dutch chemical Company, Duphar-CPD
 - IP 288 - Commission opens procedure against the Netherlands and Germany
 - IP 289 - Commission extends procedure on aid to Alfa Romeo
 - Mémo 74 - Réunion informelle des Ministres des Finances à Travemünde.

Amitiés,

G. ANOUIL.